

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_29/09/5

Séance du 29 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 25 Septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot, Stéphane Vesin, Edouard Betemps.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Emilien Abgrall, Gilles Colliard (excusés)

Procuration : Néant

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.10.2. Tarifs

Modification des tarifs – Aire de camping-cars

Vu la délibération du conseil municipal n° D2021_18/05/7 du 18 Mai 2021 fixant les tarifs d'utilisation des bornes de service et station sanitaire écologique pour camping-cars,

Considérant que le tarif de l'électricité doit désormais être fixé en fonction d'un coût horaire et non en fonction d'un nombre d'heure pour le paramétrage des bornes de paiement,

Considérant que l'accès à l'eau propre et potable donne également accès à la vidange des eaux usées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe le tarif de l'électricité proposé sur l'aire de camping-cars à 0,62 €/heure

Fixe le tarif d'accès à l'eau propre et potable et/ou à la vidange à 2,00 € pour 20 minutes de remplissage et/ou de vidange

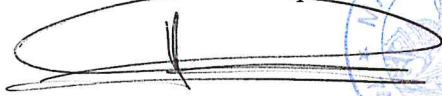
Décide de conserver la gratuité du stationnement tout en rappelant qu'il s'agit d'une aire pour camping-cars de passage et non d'un parking pour camping-cars.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

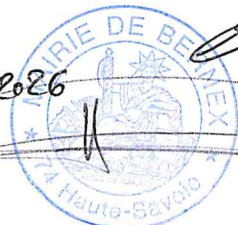
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre André Jacquier



Le Secrétaire de séance
Jean-Yves Guegan



Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 1/10/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 1/10/2026